

# Informations pour la prise de rendez-vous

**Avant toute prise de rendez-vous en ligne via la plateforme Docorga, je vous remercie de lire ce document et de sélectionner l'intitulé adéquat.**

**Première consultation** : durée d'1h15 à 1h30. Cette première consultation permet de faire connaissance, d'aborder vos difficultés et vos attentes et de vous proposer un plan d'accompagnement. **Aucun bilan ni évaluation ne peut être réalisé durant cet échange.**

**Consultation de suivi** : durée de 45 min ou d'1h00 et dédiée uniquement aux usagers déjà suivis au cabinet. **Si vous n'êtes jamais venu me voir, merci de réserver une première consultation ou un bilan spécifique.**

**Bilans ADI-r, ADOS ou DIVA (TSA / TDAH)** : ces bilans sont d'une durée variable et j'ai besoin de préparer du matériel spécifique pour notre rencontre. Si vous sélectionnez un autre motif de consultation, le bilan ne pourra pas être réalisé. **Pour la passation de l'ADI-r et de l'ADOS, Merci de compléter et de me renvoyer le document que je vous joins en annexe.**

**NB** : les évaluations à visée diagnostique pour l'autisme se composent de deux étapes :

- 1 - Passation de l'ADI-r**, qui est un entretien avec les parents au sujet de la petite enfance de la personne concernée par l'évaluation
- 2 - A l'issue de l'ADI-r, passation de l'ADOS**, qui est une évaluation directe de la personne

Lorsque le demandeur est adulte et que ses parents ne peuvent pas être présents (liens rompus ou décès par exemple), l'ADI-r n'est pas nécessairement réalisée.

**Évaluations (Zareki, Vineland, ABLLS, VB-MAPP, scolaire...)** : ces évaluations sont d'une durée variable et j'ai besoin de préparer du matériel spécifique pour notre rencontre. Si vous sélectionnez un autre motif de consultation, le bilan ne pourra pas être réalisé.

**Face à nombre important de personnes ne se présentant pas à leur rendez-vous, un acompte vous sera demandé avant notre rencontre. Celui-ci vous sera remboursé en cas d'annulation de votre part avant notre rendez-vous.**

*Ma profession n'est pas réglementée au code la santé publique (je ne suis pas un professionnel de santé et mes missions ne sont pas gérées par l'Agence Régionale de Santé).*

*Aussi, les séances et les bilans ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale.*

*Cependant, sous certaines conditions, vous pourriez bénéficier d'une aide de la MDPH ou bien de votre mutuelle.*

# Évaluations à visée diagnostique pour l'autisme et/ou le TDAH

## ADI-R

L'ADI-R est un entretien semi-structuré mené **avec les parents, ou une personne qui s'occupe de l'enfant / adolescent / adulte**, permettant de rechercher les premières manifestations des symptômes de l'autisme.

Cet outil permet de rechercher l'évolution des troubles dans la petite enfance. Différentes stratégies, comme les références à des événements de vie importants, des périodes remarquables dans l'année permettent de préciser la datation des différents comportements. La comparaison avec d'autres enfants de l'entourage facilite la description des manifestations et apporte des éléments d'appréciation sur l'intensité des troubles. La personne évaluée – qui est absente durant l'entretien – peut provenir de n'importe quel environnement et avoir n'importe quel âge pour peu que ses capacités mentales atteignent un niveau de développement d'au moins deux ans.

**Si vous êtes adulte, un parent ou a défaut, un proche, devra être présent. Si cela n'est pas possible, nous échangerons au préalable sur la possibilité de réaliser cette évaluation.**

**Modalités** : en présentiel ou en distanciel

**Durée** : 4 à 5h (entretien de 2h + cotation + rédaction + restitution)

**Coût** : 250€

## ADOS-2

L'ADOS-2 permet d'évaluer les comportements de communication et d'interaction sociale, et ainsi de participer au diagnostic de TSA, chez l'enfant (dès 12 mois), l'adolescent et l'adulte, à travers des ateliers et des entretiens adaptés à tous les âges de la vie et à tout niveau de développement et de langage. L'ADOS-2 est une échelle d'observation pour le diagnostic de l'autisme et se positionne comme la référence internationale dans ce domaine. Il peut également être utilisé pour mesurer les progrès lors d'une prise en charge thérapeutique et servir ainsi de référentiel. Il ne s'agit pas d'évaluer des capacités cognitives mais plutôt de placer la personne dans une situation sociale où elle devra interagir.

**Cette évaluation est filmée afin de pouvoir reVISIONNER l'échange lors de la cotation.**

**Modalités** : en présentiel uniquement

**Durée** : environ 6 à 7h (évaluation d'1h + visionnage + cotation + rédaction + restitution)

**Coût** : 400€

**Ces évaluations sont recommandées par la Haute Autorité de Santé. Je suis habilitée à faire passer ces tests et suis en mesure de vous transmettre les attestations le justifiant.**

**En raison du caractère multidimensionnel des signes cliniques du TSA, l'abord clinique doit être pluriprofessionnel. Ces professionnels doivent veiller à se coordonner entre eux pour assurer la cohérence du processus diagnostique. A ce titre, je pourrai être amenée à contacter les praticiens qui vous suivent ou qui suivent votre enfant.**

**L'ADI-R et l'ADOS ne suffisent pas à eux seuls pour poser un diagnostic de TSA. Ils doivent être complétés par d'autres évaluations et être remis à votre médecin afin qu'il puisse poser un diagnostic à la lecture des évaluations.**

## Echelle de Vineland

La Vineland-II explore 3 domaines majeurs : la Communication, les Compétences en vie quotidienne et la Socialisation. Pour les enfants de moins de 7 ans, un quatrième domaine, explorant la Motricité, permet de compléter l'évaluation.

Pour les enfants, évaluer le niveau global d'autonomie et les capacités d'adaptation permet de contribuer au diagnostic et d'apporter des informations pour la mise en place de programmes éducatifs et de remédiation.

Pour les adultes présentant des troubles cognitifs, la Vineland-II aide à déterminer les priorités des axes de rééducation et de compensation du handicap au quotidien.

**Elle permet d'évaluer le comportement adaptatif de sujets souffrant de :**

- Déficience intellectuelle
  - Troubles du spectre autistique (TSA)
  - Troubles déficitaires de l'attention/hyperactivité (TDA/H)
  - Traumatismes crâniens
  - Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC)
  - Troubles sensoriels
  - Démences de type Alzheimer
  - Perte d'autonomie de l'adulte âgé
- **si le patient est un enfant ou un adolescent : l'entretien se fait avec les parents**
  - **si le patient est un adulte : la présence d'au moins une personne de son entourage est recommandée**

**Modalités :** en présentiel ou en distanciel

**Durée :** 3 à 4h (entretien d'1h30h + cotation + rédaction + restitution)

**Coût :** 190€

## DIVA-5 et DIVA Young

Selon le DSM-5, le diagnostic du trouble du déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH) nécessite la mise en évidence d'un ensemble persistant de symptômes d'inattention et/ ou d'hyperactivité-impulsivité plus fréquents et plus intenses que ce qui est généralement observé chez des individus à un niveau comparable de développement. Les principales exigences du diagnostic sont que six symptômes d'inattention et/ou d'hyperactivité-impulsivité sont présents — dont plusieurs avant l'âge de 12 ans — avec un retentissement clinique ou psycho-social dans au moins deux domaines de la vie courante. La DIVA et la DIVA Young permettent un entretien structuré avec l'enfant et sa famille, ou bien l'adulte, afin de mettre en évidence un TDAH.

**Modalités :** en présentiel ou en distanciel

**Durée :** 3 à 4h (entretien d'1h30h + cotation + rédaction + restitution)

**Coût :** 150€

**Cet entretien ne suffit pas à lui seul pour poser un diagnostic de TDAH. L'évaluation devra être remise à votre médecin afin qu'il puisse poser un diagnostic ou vous proposer des bilans complémentaires.**

*Votre enfant a un potentiel extraordinaire et est capable de progresser.  
Je pourrai être amenée à l'évaluer afin de lui proposer un programme éducatif adapté qui lui permettra de faire émerger de nouvelles compétences.*

*L'évaluation proposée dépendra essentiellement de son âge  
et de son niveau de développement.*

### **Modèle de Denver**

Ce programme d'intervention précoce est dédié aux jeunes enfants âgés de 1 à 5 ans et s'appuie sur l'ABA.

### **VB-MAPP**

Elle évalue les compétences de l'enfant dans plusieurs domaines et met également en avant les barrières qui freinent ses émergences.

### **Le profil sensoriel de Dunn**

Il permet de mesurer les spécificités sensorielles de l'enfant et d'aménager son environnement afin de favoriser sa participation dans les activités quotidiennes, renforcer ses capacités d'apprentissage et l'aider à mieux gérer son stress.

### **Vineland + EHSRI**

L'échelle de Vineland permet d'évaluer les comportements adaptatifs des enfants, adolescents et adultes.

L'EHSRI permet quant à elle d'évaluer les habiletés sociales.

### **ABLLS-R**

Ce curriculum permet de tester l'enfant ou le jeune adulte dans 25 domaines différents et de cibler ses réussites.

### **ZAREKI-R**

*Dépistage des troubles du calcul  
et du traitement du nombre*

Outil de dépistage des troubles du calcul et du traitement des nombres destiné aux enfants du primaire.

*Ce test ne peut remplacer un bilan complet auprès d'un orthophoniste, seul professionnel compétent pour diagnostiquer une éventuelle dyscalculie.*

*Ces bilans sont réalisés hors cadre orthopédagogique et ne sont pas remboursés.*

## Tarif des consultations

PREMIÈRE CONSULTATION .....	75€
CONSULTATION DE SUIVI (1H) .....	55€
CONSULTATION DE SUIVI (45 MIN) .....	45€
SUPERVISION / GUIDANCE* .....	55€
PROGRAMME ÉDUCATIF .....	20€
PARTICIPATION AUX RÉUNIONS SCOLAIRES (ÉQUIPES ÉDUCATIVES, ÉQUIPES DE SUIVI DE SCOLARISATION)* .....	55€/h
OBSERVATION EN CLASSE .....	55€/h
RÉDACTION DE COMPTE-RENDU, DOSSIER MDPH, D'ÉCRITS PROFESSIONNELS OU PRÉPARATION DE MATÉRIEL .....	55€/h
BILANS .....	sur devis

\* UN ÉCHANGE EN VISIO EST POSSIBLE



**FORMULAIRE À COMPLETER POUR VOTRE DEMANDE D'ÉVALUATION A VISEE DIAGNOSTIQUE**

**A/ Si enfant**

Nom de l'enfant :.....  
Prénom:.....  
Age: ..... Date de naissance: .....  
Adresse: .....  
Code postal: ..... Ville: .....  
Téléphone portable : ..... E-mail:.....

**B/ Si adulte**

Nom du demandeur:.....  
Nom de l'enfant :.....  
Prénom:.....  
Age: ..... Date de naissance: .....  
Adresse: .....  
Code postal: ..... Ville: .....  
Téléphone portable : ..... E-mail:.....

**C/ Situation Familiale**

Vie commune     Marié(e)     Séparé(e)     Célibataire     Veuf-ve

**D/ Situation professionnelle/scolaire**

Scolarisation.....  
 Etudiant *niveau*.....     En activité .....     autre  
 Travail     En recherche d'emploi

Noms et coordonnées des professionnels rencontrés :

**Je m'engage à me présenter à tous les rendez-vous fixés (distantiel et/ou présentiel) et à régler un acompte de 30% du montant de l' évaluation au moins 72h avant la passation de celle-ci, par chèque ou virement bancaire, ainsi que la totalité du bilan le jour de notre rencontre.**

Bon pour accord en date du...../..... /.....

Signature ci-dessous  
du demandeur adulte

Signature ci-dessous des représentants  
légaux pour les mineurs

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN CHARGE PASSEE ET ACTUELLE

1. À partir de quand avez-vous remarqué des difficultés, troubles du comportement ou des particularités ?
  
2. Indiquez à quel âge les comportements se sont développés :
  - la marche :
  - la propreté :
  - les premiers mots :
  - les phrases :
  - la communication verbale efficace :
  - la lecture :
  - l'écriture :
  
3. Indiquez d'éventuels comportements étranges, bizarres ou inadaptés :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
4. Les particularités ont-elles des répercussions sur tous les domaines de la vie (scolaire/professionnel, social, familial, autonomie, etc.) ou se manifestent-elles seulement dans l'un de ces domaines ?
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
5. Un ou plusieurs autres diagnostics ont-ils déjà été posés? Si oui, lesquels ? (merci de joindre les comptes-rendus des évaluations déjà réalisées) :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
6. Retracer l'historique des différentes prises en charge

**Adresse du cabinet :** Etincelles Anncy, 6 rue Léon Rey Grange – 74960 ANNECY  
RDC gauche, parking situé au Météore ou au stade de Meythet

**Où se garer ?**

Les places situées devant le bâtiment sont exclusivement réservées aux professionnels qui occupent les locaux. Vous disposez cependant de plusieurs places de parking à proximité directe de notre espace.

**Le Météore**  
27 Rte de Frangy  
74960 Anncy  
A 150 m à pied

**Parking public**  
37 chemin de la fruitière  
74960 Anncy  
A 150 m à pied

Plusieurs rues gratuites sont situées aux alentours :

- rue de la fruitière
- chemin du vieux Meythet
- stade André Bérard

- Acompte à verser avant votre première consultation (minimum 72h avant) :  
<https://buy.stripe.com/6oE16N4YO8vvfQY28p>
- Acompte à verser avant une évaluation ADOS (minimum 72h avant) :  
<https://buy.stripe.com/bIYdTzdvkh215ckdR8>
- Acompte à verser avant une évaluation ADI-R (minimum 72h avant) :  
<https://buy.stripe.com/8wMcPv2QGeTT8ow14k>
- Acompte à verser avant une évaluation DIVA (minimum 72h avant) :  
<https://buy.stripe.com/dR616N0lydPP9sAcN1>



**BNP PARIBAS**

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

MME SCHMIDT CHLOE-DHONNEUR  
EI  
ETINCELLES ANNECY  
6 RUE LEON REY GRANGE  
74960 ANNECY

Compte en EUR (EURO)

IBAN<sup>(1)</sup> :

BIC<sup>(2)</sup> :

RIB<sup>(3)</sup> :

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
30004	01488	00010182618	12	ANNECY PARMELAN (01488)

(1) International Bank Account Number

(2) Bank Identifier Code

(3) Relevé d'Identité Bancaire

## Conditions Générales d'Intervention

### Article 1<sup>er</sup> : Généralités

Les prestations que je propose sont soumises aux présentes conditions.  
Toute personne physique ou morale faisant appel à mes services déclare accepter sans réserve l'intégralité de mes conditions générales d'intervention.

### Article 2 : Compétences et informations juridiques

Je m'engage à vous faire parvenir, sur simple demande, les diplômes et attestations de formation que je possède, mon attestation d'assurance ainsi qu'une copie de mon extrait n°3 de casier judiciaire. Il est à noter que le délai de réception de l'extrait est de 15 jours environ.

### Article 3 : Accord entre les parties

En tant que consultante éducative et orthopédaque spécialisée dans l'accompagnement d'enfants et adolescents ayant des troubles du développement et des apprentissages, je peux intervenir à la fois au domicile des familles faisant appel à mes services afin d'être dans l'environnement naturel de la personne à prendre en charge mais aussi à mon cabinet, situé à Annecy, au cabinet Etincelles. Je suis aussi susceptible d'intervenir en école ou en établissement spécialisé si cela est judicieux dans le cadre de la prise en charge. Dans ce dernier cas, il est possible qu'une convention soit établie si l'établissement le demande.

### Article 4 : Acompte

Aucun acompte ne devra m'être versé dans le cadre de séances hebdomadaires de prise en charge.

Néanmoins, dans le cadre d'une évaluation ou d'une formation, un acompte de 30% du tarif de celle-ci devra m'être versé dès l'acceptation du devis. Il devra me parvenir 72h au moins avant le début de la prestation, sans quoi je pourrai prendre l'initiative d'annuler cette dernière. Il ne sera encaissé qu'en cas d'annulation abusive de votre part.

### Article 5 : Tarifs et facturation

Le tarif des prestations s'entend en euros, toutes taxes comprises. La rémunération devra avoir lieu avant le 5 du mois, cela signifie que le règlement du mois précédent devra être sur mon compte en date du 5.

Le non respect du délai de paiement entrainement une **majoration de 10%** sur la facture.

**J'accepte les règlements par chèque, espèce et virement.**

**Au-delà du 5 du mois, le règlement par chèque ou espèce n'est plus accepté.**

**Tout retard de paiement pourra entrainer la fin de la prise en charge.**

Les fournitures matérielles supplémentaires nécessaires à l'exécution de la prestation sont à la charge des familles (achat de jeux, petit matériel, impression, découpage, plastifiage d'exercices...).

**Chaque prestation** (séance hebdomadaire, rendez-vous, dossier administratif...) est à régler immédiatement après l'exécution de l'intervention.

**Les prestations complémentaires** aux séances (rédaction de comptes-rendus, entretiens téléphoniques programmés, réunions, ESS, rédaction du dossier MDPH...) seront facturées en plus des séances, au tarif horaire en vigueur.

L'exécution de la prestation donnera lieu à une facturation. La facture sera envoyée par email ou à défaut, par courrier simple, mentionnant systématiquement les délais et modalités de règlement de la prestation.

#### **Article 6 : Indemnités kilométriques**

Chaque prise en charge ayant lieu dans un rayon de plus de 15 km et/ou nécessitant l'emprunt d'autoroute sera facturé en sus. Le prix du kilomètre sera facturé au tarif URSSAF en vigueur.

#### **Article 7 : Annulation**

Toute annulation non justifiée par une raison médicale de la séance moins de 48 heures avant l'exécution de celle-ci donnera lieu à facturation du temps de préparation de la-dite séance.

Cela est également mentionné dans le SMS de rappel que vous recevez 72h avant votre rendez-vous.

Dans le cadre de l'annulation abusive d'une évaluation ou d'une formation, l'acompte de 30% sera automatiquement encaissé.

#### **Article 8 : Pénalités de retard**

Toute facture non honorée avant la date mentionnée donnera systématiquement lieu à une pénalité de 10% du montant total de la prestation.

#### **Article 9 : Mise en demeure de payer**

Suite à une facture impayée, vous recevrez systématiquement un courrier ou email de relance. Si cette relance n'est pas suffisante, vous recevrez ensuite une mise en demeure de payer.

Cette mise en demeure de payer est le dernier avertissement avant le recours devant les tribunaux compétents.

Le recouvrement de la créance sera effectué par une société spécialisée ou un commissaire de justice.

**Les frais de recouvrement judiciaire engagés seront également à votre charge.**

### Article 10 : Délai de prévenance

Le planning est valable pour une année scolaire mais peut évoluer selon les besoins de l'enfant ou selon la demande de la famille. La prise en charge peut être interrompue sans que la famille n'ait à se justifier en respectant un délai d'un mois. Ce délai peut être écourté ou rallongé avec accord des deux parties. En cas de faits graves et/ou litigieux (danger, défaut de sécurité...), le contrat pourra être rompu sans préavis pour l'une ou l'autre partie.

Lors d'absence pour congés, merci de me prévenir par mail minimum un mois avant afin que je puisse mettre à jour sans délai le planning.

### Article 11 : Obligations et assurance

Pour permettre le bon déroulement de la prise en charge, la famille est tenue d'une obligation de moyens et de la mise en place de tout ce qui s'avère nécessaire à la réussite des objectifs mentionnés d'un commun accord en début de prise en charge. Elle s'engage à me permettre d'exécuter ma mission dans les meilleures conditions : achat de matériels, jouets, juste proximité lors d'une séance...

La famille déclare être assurée au titre de sa responsabilité civile et s'engage à maintenir une telle assurance tout au long de la prise en charge. J'ai de mon côté souscrit à une responsabilité civile professionnelle à la MATMUT dont la cotisation est à jour pour l'année 2024-2025.

### Article 12 : Logiciel de gestion

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021, les factures, relances et majorations de 10% seront envoyées automatiquement via le logiciel de gestion Docorga. Ce logiciel garantit la protection de vos données personnelles. C'est également via la messagerie de cette plateforme que nous échangerons afin que vous ayez la garantie que nos échanges soient sécurisés (RGPD).

### Article 13 : Incident en cours de séance

Si un incident ou un imprévu surviennent au cours d'une séance (agressivité, refus de travail, maladie...) je pourrai être amenée à mettre fin à celle-ci. Toutefois, dans ce contexte, la totalité de la séance sera due.

### Article 14 : Gestion de l'auto et/ou hétéro-agressivité

Lors de l'accompagnement, l'enfant peut présenter de l'auto ou hétéro-agressivité du fait d'une non-gestion de la frustration et/ ou à une opposition à la demande faite, ou bien présenter un comportement inadapté aux demandes sociales.

## Chloe Schmidt-Dhonneur

Consultante éducative et orthopédagogue  
Spécialisée dans les troubles du développement et des apprentissages  
Doctorante en Sciences Sociales spécialité Education  
DIU Autisme, DIU TDAH, DU Droit-Handicap



Pour sa sécurité et la mienne, je peux être amenée à avoir un contact physique avec l'enfant afin de le contenir si besoin et éviter qu'il ne se blesse.

### Article 15 : Droit à l'image

Dans le cadre de l'accompagnement de votre enfant, il peut parfois être pertinent de filmer ou d'enregistrer une partie de séance afin d'ajuster la prise en charge ou de vous montrer comment travailler avec lui à la maison. Ces images ne seront pas diffusées si elles font apparaître le visage de votre enfant.

Chloe Schmidt-Dhonneur  
Consultante Educative et Orthopédagogue

